

## **Municipalité**

### **Aux membres du Conseil communal**

---

#### **Réponses de la Municipalité aux questions de la commission de gestion 2013 pour l'exercice 2012**

L'autorité exécutive tient à remercier la commission de gestion pour le travail effectué dans le cadre du mandat qui lui a été confié.

Elle répond comme suit aux questions exprimées à la page 21 du rapport de la commission:

\* \* \*

#### **1. Comment les mamans de jour sont-elles recrutées ?**

##### **Comment soutenir ce recrutement ?**

La procédure d'engagement dépend de directives cantonales du Service de la protection de la jeunesse (SPJ). L'engagement se finalise, après enquête de la coordinatrice de l'accueil familial et rencontre chez la candidate, par une autorisation d'accueil tout d'abord provisoire. L'autorisation définitive est accordée une fois les cours obligatoires de formation de base accomplis (8 x 3 h). Les ressources humaines n'interviennent pas dans la décision, mais uniquement pour les tâches administratives (contrat, salaire, assurances).

Concernant le recrutement, le "bouche à oreille" fonctionne bien à Chavannes-près-Lausanne et Ecublens et les candidatures sont suffisantes. Pour St-Sulpice, qui n'abrite plus qu'une seule accueillante depuis la fin de l'année, un recrutement par voie d'annonce dans le journal local est en cours.

#### **2. La Confédération participe-t-elle au déficit des Transports Publics lié aux étudiants et au personnel de l'EPFL ?**

Pour les transports urbains (lignes tl 31, 32 et 33), la Loi vaudoise sur les transports publics ne prévoit pas de participation d'entreprises ou d'institutions publiques autres que l'Etat de Vaud et les communes. La participation des communes est régie en fonction des kilomètres annuels parcourus (2/3) et de la population (1/3).

La Commune participe encore de manière forfaitaire aux coûts de la ligne TPM 705, tandis que la ligne TPM 701 est considérée comme une ligne régionale.

En revanche, la Confédération prend en charge un plafond de 50 % de l'offre (hors déficit) des transports publics régionaux (CFF, m1, m2, etc.). Le Canton et les

Communes se partagent les 50 % restants, ainsi que le déficit, pour respectivement 70 et 30%. En 2012, cela représente un montant de plus de 31 mios pour la Confédération, 24 mios pour les communes du bassin et 84 mios pour le Canton.

Il est certainement erroné de parler de "déficit lié aux étudiants et au personnel de l'EPFL" car ceux-ci, comme tous les utilisateurs des transports publics, contribuent en grande partie aux recettes des transports publics et à la rentabilité des lignes plutôt que le contraire.

**3. Distribution de l'eau: les conventions entre Ecublens et "Eau-service Lausanne" sont-elles toujours d'actualité ?**

**Y-a-t-il une alternative à "Eau-service Lausanne" ?**

Oui, c'est toujours d'actualité. Financièrement, il est difficilement envisageable pour notre Commune de créer un réseau d'eau et des installations pour l'alimenter (conduites, station de pompage, etc...) et de modifier l'ensemble des introductions sur les parcelles construites. De plus, la gestion de ce réseau, sa maintenance et son entretien engendreraient la création d'un nouveau service, avec l'engagement d'un certain nombre de collaborateurs (ingénieurs, techniciens, etc...), et la nécessité de disposer de nouveaux locaux.

Il n'y a donc pas d'alternative à "Eauservice Lausanne".

**4. Pourquoi n'y a-t-il jamais eu de réponse formelle dans les temps à la motion "rénovation énergétique de l'auberge communale" ?**

La réponse au postulat de M. Blanchoud sera apportée par un rapport-préavis qui figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal, cet automne.

**5. Quels sont les règlements applicables en matière de taxes publicitaires (ex. affichage de chantier) et à qui incombe la responsabilité de leur application et suivi ?**

Les autorisations temporaires pour les panneaux de chantier sont accordées dès la délivrance du permis de construire et ils doivent être enlevés à la délivrance du permis d'habiter ou d'utiliser selon l'art. 23 du Règlement sur les procédés de réclame (RPR) consultable sur notre site internet. Le contrôle incombe au Service de l'urbanisme, dans la mesure de ses possibilités, les forces de travail n'étant plus adaptées aux diverses tâches à assumer.

Avant la mise sur pied de PoIOuest, ces tâches étaient assurées par le poste de police de la ville.

La Commission technique, lors des visites de fin de travaux, notifie au propriétaire ou à son mandataire l'ordre de démonter ces panneaux de chantier.

**6. Où en est le projet Clé "normalisée" de la Commune ?**

Le plan de fermeture du Pontet, compatible avec celui du CSCE, sera en service à la rentrée scolaire d'août 2013. Un travail de préparation pour une installation pendant les vacances d'été est actuellement en cours.

## 7. Où en est le projet de mobilité de l'administration communale ?

L'étude du plan de mobilité est terminée et des propositions de mesures ont été faites. Un groupe de travail est maintenant chargé de préparer la mise en application du plan de mobilité. Cependant ce groupe ne s'est pas réuni depuis une année pour les raisons suivantes:

- attente de la mise en place du système de gestion électronique du temps nécessaire à la flexibilité de l'utilisation d'autres modes de transport;
- ressources humaines limitées et priorisation des dossiers du service de l'urbanisme.

Le groupe de travail sera convoqué lorsque les ressources seront suffisantes pour suivre régulièrement le projet et le faire aboutir efficacement.

## 8. Santé au travail: quelle est la politique de notre Commune ?

Depuis l'an 2000, dans le cadre des mesures MSST (appel des médecins et autres spécialistes de la santé au travail), la Municipalité soutient et promeut la santé et la sécurité au travail par des actions favorisant le bien-être du personnel.

Les normes en matière de sécurité au travail sont strictement respectées. Le matériel de sécurité est renouvelé régulièrement et les cours nécessaires sont proposés.

Des mesures incitant les collaborateurs à prendre soin de leur santé sont prises (cours de Yoga, gym, aquagym à l'interne, badminton, massages assis). Le vaccin contre la grippe saisonnière est proposé gratuitement depuis plusieurs années.

La charte de la Santé et de la Sécurité au travail se trouve sur notre site internet.

## 9. Chiens: selon les statistiques d'ANIS, le Canton de Vaud compterait 86 chiens pour 1000 habitants. La CoGes a bien lu la réponse à sa question, mais alors, comment expliquer la différence avec la moyenne cantonale ( $11000 * 86/1000 = 946$ chiens, les 401 chiens recensés à Ecublens nous semblent bien peu) ?

L'analyse de l'extraction du fichier ANIS est actuellement en cours.

Dès que celle-ci sera terminée, nous pourrons faire un constat de la situation et prendre les mesures adéquates afin de taxer les éventuels propriétaires non déclarés.

\* \* \*

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 juin 2013.

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic      Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin      P. Besson